

Point 01: Elaboration du plan local d'urbanisme métropolitain – Bilan de la concertation préalable – Arrêt du projet

Intervention : Mireille PERNOT (REZE)

Madame la présidente, chers collègues,

Avec l'élaboration du nouveau PLUM, commun aux 24 communes de la métropole nantaise, et en appui sur le projet que nous allons adopter, nous serons dotés d'un bel outil pour notre territoire.

Ce projet porte une ambition forte pour permettre l'accueil de nouveaux habitants, la création de nouveaux emplois, de nouveaux logements (dont 1/3 en LS !), pour améliorer notre réseau de transports urbain, diminuer les émissions de CO2, produire plus d'énergie renouvelable, reconstruire la ville sur elle-même et préserver les espaces naturels et agricoles.

Nantes Métropole est une métropole dynamique et attractive, ce dynamisme irrigue les territoires bien au-delà de notre aire urbaine, et il nous incombe de le préserver malgré, il faut bien le dire, des gouvernements qui, de désengagements en désengagements, et maintenant par la contractualisation, pèsent sur nos choix d'aménagement.

Notre métropole attire, c'est indéniable. Avec 75 000 nouveaux habitants attendus, cela nous oblige à repenser la forme de la ville, l'emploi, les services, les espaces de loisirs, les déplacements, l'habitat...

Accueillir de nouveaux habitants, c'est tout d'abord leur offrir des opportunités d'emploi, de formations, pour eux même et leurs enfants. Nous souhaitons pour ce faire permettre la création de 60 000 nouveaux emplois. Cela veut dire préserver la diversité économique du territoire : Industrie, services, commerce, c'est un tout à développer en synergie.

Nous avons sur notre territoire de forts atouts : des productions agricoles diversifiées sur notre territoire et sur les territoires avoisinants, des secteurs industriels de pointe, je pense notamment à l'aéronautique, mais aussi dans les domaines de la santé, de l'agroalimentaire. Sans oublier ce que nous avons permis de développer en matière de culture et de sa diffusion, et en matière de tourisme culturel et d'affaires.

Ce sont ces richesses qu'il nous faut développer et préserver et nous nous y attelons malgré les multiples bâtons nationaux qui sont mis dans nos roues. Deux exemples pour ce qui concerne

le champ du développement économique : la situation préoccupante d'Arcelor Basse-Indre suite à l'accord Ayrault, ou encore l'Etat qui semble vouloir abandonner le port de Nantes-St-Nazaire en baissant ses dotations, pour le dragage notamment. Dans nos atouts à développer, figure pourtant le fait important d'avoir un fleuve navigable pour les grands navires jusque dans la métropole, et une façade maritime à quelques dizaines de kilomètres.

Une Métropole attractive, c'est aussi un ensemble urbain où l'on respire. Il convient pour cela de préserver des espaces de nature, de redonner, et nous y sommes engagés, à notre espace fluvial toute sa place. C'est encore innover pour une énergie plus propre et de ce point de vue nous réaffirmons, une fois de plus, mais il y en a besoin, notre soutien au projet porté par les salariés de la centrale de Cordemais.

Autre levier important, l'Habitat. Là aussi la métropole est volontariste et il est important que nous fassions tous preuve, sur l'ensemble du territoire, du même volontarisme. Il nous faut du logement et une offre diversifiée de logement. Je pense notamment à une offre de logement adaptée aux âges de la vie. Et il nous faut du logement social pour lequel nous ne manquons pas d'ambition, bien que dans ce domaine aussi, l'Etat impose sa vision du logement marchandise.

Construire du logement, c'est consommer de l'espace, et de ce point de vue, la politique d'aménagement que nous souhaitons mettre en place nous semble la bonne. Oui, il faut faire le choix de densifier en priorité l'aire urbaine tout en garantissant des espaces de respiration, oui, il faut limiter l'étalement urbain et ces conséquences néfastes sur l'environnement. Il nous semble que ce sont là de bons choix. C'est ce qui sera fait à Rezé sur le site des abattoirs ou encore à Nantes dans le Bas-Chantenay où il nous faudra préserver la mixité d'usages entre habitation, commerce, industrie et tourisme.

Dessiner, penser cette urbanisation compacte c'est développer comme nous y sommes engagés commerce, service, emploi de proximité et réseau de transport en commun performant, qui est une autre ambition forte portée par notre Métropole.

Nous avons à cœur, avec la majorité, de construire la métropole à bien vivre de demain. Nos choix sont ceux du développement dans le respect de l'humain et du territoire. C'est donc un beau projet que nous soumettons aujourd'hui à la consultation réglementaire et à l'enquête publique.

Je souhaite également saluer le travail effectué par les services sur ce sujet, en proximité, et vous redire ici que sur les aspects de zonage assainissement et pluvial, la Direction du Cycle de l'Eau et les pôles de proximité continueront à accompagner les 24 communes dans leur application.

Je vous remercie de votre attention.